



**A.A.P.P. La Saumonée du Val d'Ecole**  
**91490 DANNEMOIS**  
**1<sup>ère</sup> catégorie**

**RESERVE AUX ADHERENTS DE LA SOCIETE DE PECHE**  
**REGLEMENT INTERIEUR 2018**

Les pêcheurs ayant acquitté leur carte de pêche devront respecter les statuts, du présent règlement Et les jours d'ouverture définis par la réglementation.

Ils pourront pêcher sur les lots détenus par l'AAPP mais ne devront pas pénétrer dans les propriétés non autorisées.

L'accès des parcelles closes ainsi que celui des champs de culture est interdit.

Les lots vont de:

- Du pont de grès de Courance au pont de la rue du moulin à huile de Dannemois ( pont et lavoirs)
- A la sortie de Dannemois, après la chaumière, dernière maison environ 1000m

Les rempoissonnements auront lieu:

Pour l'ouverture : **le 10 Mars 2018**

Puis les : **14 Avril, 19 Mai, 23 Juin**

**Fermeture le 16 septembre 2018**

**LA PECHE EN BATEAU EST INTERDITE AINSI QUE LA PECHE A L'ASTICOT, A LA CUILLERE ET POISSONS ARTIFICIELS.**

Les prises sont limitées à **4 TRUITES PAR JOUR DE PECHE** ( arrêté préfectoral)

**CONTROLES** : les pêcheurs devront présenter leur identité aux personnes habilitées chargées d'assurer la surveillance et le contrôle du nombre des prises ainsi que la taille de ces dernières (gardes et membres du bureau inclus). [Attention il y aura de nombreux contrôles fédération et gendarmerie.](#)

Tout pêcheur reconnu en état d'infraction au présent règlement sera systématiquement exclu de l'association sans aucun recours.

### **HORAIRES**

**Pêche autorisé à partir de 7 heure. Fermeture tous les MARDI - JEUDI - VENDREDI. ( sauf jour férié ).**

La pêche sera fermée les veilles de rempoissonnement. **TAILLE MINIMALE DE CAPTURE : 25 cm.** Veuillez à couper le fil quand vous relâchez les truitelles.

**ASSEMBLEE GENERALE LE 10 MARS 2017 A 11h30. Restaurant le petit Moigny à Moigny sur Ecole**

**Habitants de Dannemois, venez nombreux nous rejoindre la nature est si belle le long de la rivière Ecole**

Le Président C. BEYNIÉ.